

# « Fuck islam »: pourvoi en cassation de Jocelyn rejeté, amende de 800 euros

écrit par Christine Tasin | 19 décembre 2015



Nous vous avons raconté l'histoire de Jocelyn qui, un jour de l'été 2013, désespéré de voir les avancées de l'islamisation de notre pays, avait tagué sur quelques murs de sa ville et même sur la vitrine d'une boucherie halal « fuck islam ».

Il avait bénéficié en première instance d'un jugement plutôt clément, mais le parquet avait fait appel...

<http://resistancerepublicaine.com/2014/au-secours-citoyens-jocelyn-avait-tague-fuck-islam-prison-et-amende/>

Il s'était pourvu en cassation, c'est Joseph Scipilliti, notre regretté avocat qui s'était chargé de rédiger le mémoire destiné à la Cour de Cassation qui vient de rendre son verdict...

Jocelyn est donc condamné car les juges ont considéré, une fois de plus, que les musulmans bénéficiaient, en France, du système de la charia, qui interdit la critique de l'islam et remet en vigueur le délit de blasphème. Après les condamnations de Pierre Cassen, Pascal Hilout, Christine

Tasin, Renaud Camus, Eric Zemmour... celle de Jocelyn est logique. La loi n'a pas changé mais les juges ont décidé d'interpréter dans le sens de la charia la loi des hommes. A chacun d'en tirer les conclusions qu'il voudra.

C'est donc un arrêt inqualifiable, qui fait bien plaisir et à Taubira (appel du parquet, on le rappellera), aux droitdelhommistes décidés à faire interdire la critique de l'islam et aux zélés du CCIF qui attend, comme l'a dit son porte-parole, que la France devienne musulmane. Mais eux ont le droit de le dire, ce n'est pas considéré comme de la haine envers les non musulmans...

Néanmoins Jocelyn va devoir payer l'amende de 800 euros et s'arrêter là, sans aller jusqu'à la cour européenne des droits de l'homme ; les deux procès et le mémoire en cassation n'ont déjà que trop asséché ses finances et celles de ses amis, dont nous sommes. Vous pouvez lui faire un petit don pour l'aider à retomber sur ses jambes en envoyant un chèque à *Résistance républicaine*, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14 ou en versant par paypal ou carte bleue [sur notre site](#), en mentionnant, à chaque fois, qu'il s'agit d'un don pour Jocelyn.

**Christine Tasin**